



Bureau de l'Archidiocèse de Niamey
8 Rue Est du Grand Marché
BP 2381 Niamey- Niger
Tel: +227 20 735 300
Fax: +227 20 733 855
Email:
cadevny@intnet.ne

Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PASAN)

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02/2020
Pour l'achat et la livraison à Makalondi dans le département de Torodi et à Matankari
dans le département de Dogondoutchi de
10 motopompes solaires**

Janvier 2020

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°02/2020 PASAN BDNV

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PASAN) visant entre autres, l'amélioration du revenu et de l'accès au marché des communautés, il est prévu la mise en place de 10 moto pompes solaires dans les communes de Makalondi, département de Torodi et Matankari, département de Doutchi.). Pour l'exécution de l'activité qui porte essentiellement sur l'achat et la livraison et l'installation de 10 motopompes solaires pour le maraichage avec un débit de 6;5 m³/h avec 30-50 m de profondeur, CADEV Niamey lance un Avis d'Appel d'Offres en un seul lot.
2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les entreprises ou groupements d'entreprises **agrées en AEP de 2^{ème} catégorie et plus** en règle vis à vis de l'Administration (voir détails dans instructions aux soumissionnaires) pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction, de suspension, d'exclusion ou de liquidation des biens.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres aux adresses suivantes :

➤ **Bureau de l'Archidiocèse de Niamey CADEV Niger**
8 Rue Est du Grand Marché
BP: 2381
Tel: +227 20 735 300
Fax: +227 20 733 855
Email: cadevny@intnet.ne;
Niamey-NIGER

➤ **Bureau diocésain de Maradi CADEV Niger**
4000BP: 154
Tel: +227 20 41 15 89
Email: cadevni@intnet.ne
Maradi-NIGER ;

➤ **Secrétariat Exécutif National CADEV Niger**
BP : 11 580 ou 10 270 8000 CTN Niamey
Tel : +227 20 74 00 40
Email : cadevnig@intnet.ne
Niamey-NIGER

Le délai d'exécution est de : **quinze(15) jours.**

3. Tout candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit acquérir un jeu complet du dossier d'Appel d'offres, auprès de CADEV Niamey (**Bureau de l'Archidiocèse de Niamey, 8 Rue Est du Grand Marché, Tel: +227 20 735 300**) moyennant paiement d'un montant non remboursable de : vingt-cinq **mille francs (25.000 FCFA)**.
4. En cas d'envoi par la poste ou tout autre mode de transmission de courrier, les frais y afférents sont à la charge de l'acheteur et le Maître d'ouvrage ne peut être responsable de la non réception du dossier par le candidat.
5. Les offres présentées en **un (1) original et trois (3) copies**, conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, devront parvenir ou être remises à CADEV

Niamey (Bureau de l'Archidiocèse de Niamey, 8 Rue Est du Grand Marché, Tél +227 20 735 300) au plus tard le 10 février 2020 à 16h : 00, heure locale.

6. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de remise des offres.

Par décision motivée, CADEV Niamey se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou une partie du présent Appel d'offres ouvert.

La Directrice CADEV Niamey
Sabine ATTAMA

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Article 1 : Langue des offres

La langue des propositions techniques et financières du marché est **le français**.

Article 2 : Remise des offres

L'offre doit être remise en **trois** (03) exemplaires dont **un** (01) original et deux (02) copies. L'original et les copies doivent être signés par le soumissionnaire ou son mandataire.

L'original et les copies de l'offre sont présentés dans une enveloppe fermée, adressée à la CADEV-Niamey, comportant l'objet portant la mention «A N'OUVRIR QU'EN COMMISSION». Sous peine de rejet, l'enveloppe contenant l'offre ne doit porter aucun signe permettant d'identifier le soumissionnaire.

Les offres doivent parvenir à la CADEV-Niamey au plus tard le 10 février 2020 à l'adresse indiquée dans le présent Dossier d'Appel d'Offres. Toute enveloppe reçue hors délai ne sera pas ouverte.

Les offres doivent être déposées au Bureau de Niamey de la CADEV-Niger, sis à la Rue Est du Grand Marché de Niamey.

Article 3 : Frais de soumission des offres

Les coûts relatifs à l'élaboration et à l'envoi des offres sont à la charge des soumissionnaires.

Article 4 : Visite du lieu

Les renseignements généraux sur le lieu mentionnés dans le Dossier d'Appel d'Offres ne sont donnés qu'à titre indicatif. Il est conseillé aux soumissionnaires de visiter et d'inspecter le lieu et ses environs et d'obtenir par eux-mêmes, et sous leur responsabilité, tous les renseignements qui peuvent être nécessaires pour la préparation des offres et la signature du marché pour l'exécution des prestations. Les coûts liés à la visite du lieu sont à la charge des soumissionnaires.

Article 5 : Renseignements complémentaires

Tout soumissionnaire désirant obtenir des renseignements complémentaires ou des éclaircissements sur le Dossier d'Appel d'Offres peut en faire la demande à l'adresse ci-dessous indiquée :

Bureau de l'Archidiocèse de Niamey
8 Rue du Grand Marché - BP 2381
Niamey – Niger
Tel: +227 20 73 53 00
Fax: +227 20 73 38 55

Email: cadevny@intnet.ne

Article 6 : Composition des offres

- 6.1 Les offres des soumissionnaires sont composées des documents ci-après :
- ☛ Lettre de soumission ;

- ☞ Registre de commerce ;
- ☞ Une Attestation de Régularité Fiscale ;
- ☞ NIF ;
- ☞ Offre financière incluant **le planning général de livraison et les délais de livraison** de la prestation ;

6.2 Documents constituant l'offre financière

- ☞ La lettre de soumission selon le modèle joint en annexe.
- ☞ Le bordereau des prix unitaires.
- ☞ Le devis estimatif.

Toute production de faux documents et/ou de fausses informations entraîne automatiquement et à tout moment le rejet pur et simple de l'offre correspondant.

Article 7 : Durée de validité des offres

Les offres restent valables pour une durée de 30 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres.

Article 8 : Nature du marché

Fourniture de dix(10) moto pompes solaires pour le maraichage avec un débit de 6;5 m³/h avec 30-50 m de profondeur.

Article 9 : Quantités indiquées dans les devis quantitatifs et estimatifs

Les soumissionnaires ne doivent apporter aucune modification aux quantités indiquées dans les devis quantitatifs et estimatifs contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Lorsqu'ils constatent une erreur, ils doivent la signaler au maître d'œuvre ou à son délégué.

Article 10 : Montant du marché

Le marché couvrira l'ensemble des prestations sur la base du bordereau des prix unitaires et des devis quantitatif et estimatif présentés par les soumissionnaires. Les soumissionnaires indiqueront les prix unitaires du bordereau en lettres et en chiffres. En cas de discordance entre les prix en lettres et en chiffres, les prix donnés en lettres feront foi. Le cadre du devis quantitatif et estimatif sera rigoureusement complété par les soumissionnaires par application des prix unitaires aux quantités données par le maître d'œuvre. En cas de discordance entre les prix unitaires utilisés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif et ceux donnés dans le bordereau des prix unitaires, les prix donnés par ce dernier feront foi.

Article 11 : Délai d'exécution du marché

L'ensemble des prestations devra intervenir au cours d'une période de quinze (15) jours, à compter de la date de signature du marché.

Article 12 : Ouverture des plis

Le Président de la commission ouvre les plis, en présence des membres de la commission. Une liste de présence est jointe au procès-verbal de la séance d'ouverture des plis. Lors de l'ouverture des plis, le Président de la commission annonce les noms des soumissionnaires et les montants des offres. Aucune offre ne sera rejetée à l'ouverture, à l'exception des offres

reçues hors délai. Le procès-verbal, établi par le Secrétaire de la commission, doit être signé par tous les membres de la commission d'ouverture. Les offres qui n'ont pas été ouvertes ne sont pas soumises à l'évaluation.

Article 13 : Evaluation et attribution des offres

La commission d'évaluation et attribution des offres vérifie que chaque offre a été dûment signée, est conforme aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres et présente toute précision et/ou justification exigée pour déterminer sa conformité. Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée définitivement par la commission.

La commission d'évaluation et attribution des offres vérifie les offres conformes pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. Les erreurs de calculs sont corrigées de la façon suivante :

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;
- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la commission n'estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire sera corrigé.

Le montant figurant dans l'offre sera corrigé par la commission, conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs, avec l'accord du soumissionnaire, ledit montant sera réputé et engage le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas la correction ainsi effectuée, son offre sera rejetée.

Toute offre anormalement basse ou dont le montant est supérieur de plus de 10% à l'enveloppe –référence prévue par le responsable du marché sera rejetée.

Le terme «Offre anormalement basse» signifie toute offre dont le montant de la soumission est inférieur à 85 % du montant du devis quantitatif et estimatif.

Toute tentative faite par un soumissionnaire pour influencer les membres de la commission dans l'évaluation et l'attribution des offres peut entraîner le rejet de son offre.

L'offre conforme évaluée la moins disante sera celle qui aura proposé le montant le moins cher parmi celles qui auront été retenues. La commission attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme et a été évaluée la moins disante.

Il est dressé un procès-verbal qui est signé par tous les membres de la commission. Avant l'expiration du délai de validité des offres fixé par le maître d'œuvre, ce dernier informera l'attributaire du marché par écrit que sa soumission a été retenue. Cette lettre indiquera le montant et le délai de l'exécution du marché.

La personne responsable du marché peut également déclarer un appel d'offres infructueux lorsqu'il constate que :

- ☞ Il n'a reçu aucune offre ;
- ☞ Aucune des offres reçues n'est conforme aux conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres;
- ☞ Des irrégularités graves ont entaché le libre jeu de la concurrence ;

- ☞ Les montants des offres conformes dépassent les ressources financières allouées au titre du marché ;
- ☞ Il n'a pas reçu au moins trois offres.

Spécifications techniques pour la livraison des broyeurs

Désignation	Motopompes
Nombre	☞ 10
Spécifications techniques	☞ Moto pompes solaires pour le maraichage avec un débit de 6;5 m ³ /h avec 30-50 m de profondeur
Sites de livraison	Commune de Makalondi, département de Torodi, région de Tillabery Commune de Matankari, département de Dogondoutchi, région de Dosso,

- ☞ Seuls le matériel répondant aux spécifications techniques demandées sera réceptionné par le comité de sélection formé à cet effet ;
- ☞ Tout manquement du fait du rejet des motopompes pour non-conformité aux spécifications techniques appellera à l'application des pénalités de retard.

Fait à Niamey, le 27 janvier 2020.

La Directrice CADEV-Niamey



Mme Sabine ATTAMA

ANNEXE 1

ADRESSE DU FOURNISSEUR

Devis quantitatif et estimatif

Livraison _____

Réf : Consultation N°: _____

Désignation	lieu de livraison	Quantité	prix unitaire CFA	coût total CFA	Délai
Total Général					

Le fournisseur

ANNEXE 2
MODELE DU CONTRAT

Entre

D'une part l'ONG CADEV Niger, Bureau de Niamey représenté par la Directrice Diocésaine, Madame Sabine ATTAMA ; Ci-après dénommé « Acquéreur »,

Et

D'autre part, ,
Ci-après dénommé « fournisseur »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit

Article 1 : Objet

Le présent marché a pour objet les prestations telles qu'elles sont définies dans le dossier d'appel d'offres.

Il s'agit de la fourniture de

Article 2 : Coût du marché

Les prix sont fermes et non révisables et le montant total TTC du marché est arrêté à la somme de (.....) F CFA.

Article 3 : Modalités de paiement

Le paiement au titre du présent marché se fera (sur présentation de la facture du fournisseur) à la réception effective des aliments bétail répondant aux spécifications techniques par un comité formé entre autres des représentants des bénéficiaires et de la CADEV Niger.

Tous les impôts, droits et taxes perçus au Niger dans le cadre de passation du présent marché sont à la charge de l'attributaire.

Aucune avance sur paiement ne peut être perçue dans le cadre du présent marché.

Article 4 : Engagements du fournisseur

4.1 Le fournisseur s'engage à exécuter le marché selon les règles de l'art et conformément aux exigences de qualité contenues dans les instructions et spécifications techniques ci-après :

4.2 Il s'engage à collaborer pour le besoin de contrôle par les services techniques habilités et les acteurs de mise en œuvre et à respecter les clauses techniques, le calendrier et les procédures de mise en œuvre qui sont définis dans le dossier de consultation.

Article 5 : Entrée en vigueur et fin du contrat

Le présent marché prend effet à compter de la date de sa signature par les parties et prend fin à la réception définitive en présence des représentants des communautés bénéficiaires, de la CADEV Niger et des services techniques compétents conformément au délai convenu.

Article 6 : Résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions prévues par le droit civil applicable au Niger.

Article 7 : Règlement des litiges

Tout litige pouvant découler de l'exécution du présent marché ou en rapport avec lui, sera réglé à l'amiable ou à défaut, sera soumis aux autorités compétentes en la matière.

Le Fournisseur

.....

L'acquéreur

.....

ANNEXE 3
MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

....., le

Mr/Mme _____

A

Madame la Directrice du Bureau Diocésain de Niamey de la
CADEV Niger

Objet : Lettre de soumission

Madame la Directrice,

Je soussigné(e), (nom et prénom),
Agissant au nom de (entreprise),
Inscrit au Registre du Commerce de (lieu)

Après avoir examiné le Dossier d'Appel d'Offres N°...../20....., et étudié la nature, les difficultés et les conditions d'exécution des prestations, je vous sou mets par la présente ma proposition technique et financière sous plis fermé.

Je m'engage à exécuter et achever les prestations conformément aux conditions du marché, qui s'élève à un montant de.....F CFA, calculé sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau des prix et des quantités indiquées au devis estimatif qui sont joints à mon offre.

Je m'engage à exécuter et achever les prestations dans un délai de Jours à compter de la date de signature du marché.

Je m'engage à rester lié par la présente soumission pour un délai de Jours à compter de la date limite de la remise des offres.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Mr/Mme _____

Signature et cachet